



الإتحاد الجزائري لكرة القدم
الرابطة الجهوية لكرة القدم - عنابة -
L - R - F ** ANNABA **



COMMUNIQUE DE LA FAF

La Fédération algérienne de football a eu écho de l'organisation en Algérie, par des entités et personnes non agréées par ses structures, de stages prétendument de formation et/ou de perfectionnement à l'adresse d'entraîneurs sans l'aval de la FAF, contrairement à la réglementation en vigueur.

La FAF rappelle que, conformément aux dispositions légales et réglementaires et en application de l'arrêté N°16 du 13 novembre 1999 fixant la durée, les programmes de formation et les modalités de contrôle, notamment dans son article 3, et de la note ministérielle N°790 MJS/SPM, il est strictement interdit à toute structure ou personne morale d'organiser des stages de formation ou de recyclage en football sous quelque forme que ce soit ou toute autre manifestation en relation avec le football sans l'accord préalable de la Fédération algérienne de football.

Toute personne enfreignant la réglementation sus-citée se verra imposer les mesures qui s'imposent.

